



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE 4 AVRIL 2022

Le conseil de la municipalité de Kamouraska n'a pas tenu sa séance ordinaire du conseil prévue ce 4 avril 2022 car seulement une élue municipale (mairesse) s'est présentée pour la séance.

Donc, après le temps d'attente prévu à l'article 155 du *Code municipal*, à 21 heures, étant donné l'absence de la majorité des membres du conseil, la mairesse, madame Anik Corminboeuf, a constaté le défaut quorum. Cette séance est reportée en avril, en séance extraordinaire, dont la date reste à déterminer.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref. trés.